

Deux postes de **professeurs des Ecoles Statut résident** à pourvoir pour le 1^{er} degré Procédure de recrutement – Rentrée 2018

L'établissement recrute des enseignants dynamiques et motivés qui n'épargneront ni leur temps ni leur énergie pour participer au maintien de la qualité de notre enseignement et s'impliquer dans les activités péri-éducatives.

N° poste		
Deux postes « susceptibles	1 ^{er} degré	Enseignant 1 ^{er} degré
d'être vacants »		

AVANT DE POSTULER:

Consulter le site de l'A.E.F.E (statut, conditions du contrat ...)

POUR POSTULER: avant le 27 mars 2018

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT "RÉSIDENT" :

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET:

Le dossier se compose de :

Les candidats à des postes de résidents devront télécharger sur le site de l'AEFE (<u>www.aefe.fr</u>) rubrique « ressources documentaires – recrutement résidents 2018 » :

- Notice individuelle-candidature
- Notice « informations pour l'établissement »

Documents complémentaires à fournir :

- Dernier arrêté d'échelon,
- Dernier arrêté de notation administrative,
- Dernier arrêté de notation pédagogique,
- 2 derniers rapports d'inspection,
- Copie de la CNI et du passeport,
- Justificatifs de domicile pour les candidats déjà établis dans le pays,
- Justificatifs de suivi du conjoint (conjoint déjà en Centrafrique ou nommé à la date de la rentrée scolaire 2018),
- Copie du contrat en cours pour les agents relevant de l'AEFE,
- Lettre de motivation,

- Pièce (s) complémentaire (s) à la discrétion du candidat (attestations, diplômes complémentaires, situations particulières...).

QUELLES SUITES:

Réunion de la Commission Consultative paritaire Locale de l'Agence (CCPLA) ; classement des dossiers de candidature.

À partir de cette date, les postes vacants seront proposés aux candidats selon l'ordre de classement établi.

Chaque candidat contacté aura 72 heures pour répondre à la proposition qui lui sera faite, et le cas échéant, retourner les documents d'acceptation de poste qui lui seront adressés.

En cas de refus, le chef d'établissement contactera le candidat suivant.

Le recrutement devient définitif, lorsque le détachement du candidat a été accordé par son administration d'origine et que son contrat est signé par les deux parties. Les formalités administratives de recrutement se poursuivent avec l'AEFE et le lycée, pour l'établissement du contrat de résident.

RENSEIGNEMENTS UTILES:

Consulter le site de l'Ambassade de France en République Centrafricaine https://cf.ambafrance.org

CONTACTS UTILES:

- Secrétariat du lycée : <u>lfcdg.secrétariat@gmail.com</u> / <u>lfcdg.daf@gmail.com</u> Tél : 00 236 72 28 42 75
- Site de l'<u>AEFE</u> AEFE NANTES : Bureau de la gestion des Personnels 1 Allée Baco BP 21509 -44015 NANTES CEDEX 1 Tél. : 02 51 77 29 03 / 04
- Courriel: personnels.aefe@diplomatie.gouv.fr

- Envoyer avant le 27 mars 2018à la fois:

- (1) le dossier et les pièces à Ambassade de France en République Centrafricaine (SCAC), Lycée français Charles de Gaulle, Valise diplomatique, 13 rue Louveau, 92438 Chatillon Cedex, par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- (2) une copie scannée du dossier et pièces justificative par Courrier électronique à l'adresse lfcdg.daf@gmail.com avec comme intitulé du courriel « Candidature Résident Bangui –rentrée 2018»

Le présent dossier de candidature à un poste de "résident" dans un établissement français relevant de l'AEFE ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public (les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables). Ils devront avoir exercé au moins 2 ans en tant que titulaire en France.

Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir rempli leur premier contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.